

#Législatives 2017

#StopViolencespostséparation #Féminicide #Infanticide
Soutenez-vous les femmes et les enfants victimes ?

Justice : L'Etat Français vient une nouvelle fois d'être condamné pour faute lourde par la Cour de Cassation pour le meurtre d'Agnès Marin. Comme il l'a déjà été en 2014 pour le féminicide d'Audrey Vella. Blâmé pour ses manquements et pour ses dysfonctionnements. (2)

En 16 mois 166 femmes ont été assassinées, et plus de 50 enfants. Une majorité suite à une séparation conjugale (ou une volonté de se séparer).

Les femmes -et les enfants- ne sont pas assez protégés quand elles alertent , et elles en meurent.

Mais les enfants ne le sont guère plus. En effet pour atteindre leurs mères, des hommes concrétisent l'impensable lors de l'usage de leur droit de visite et d'hébergement : Margot 6 ans pendue le 4 juillet, Alexie et Raphaël, 8 et 9 ans brulés vifs, le 21 mai, Léa 3 ans asphyxiée le 23 mai... (3)

Porter plainte, pourquoi ?

Seulement 14% des plus de 220.000 femmes victimes de violences conjugales portent plainte, et 2% seulement pour les 40.000 femmes victimes de viols conjugaux. La grande majorité de ces plaintes sont classées sans suite.

Les violences intrafamiliales, une thématique que doit prendre, à bras le corps, ce nouveau gouvernement.

Force de proposition, nos associations, fortes de leur expérience de terrain et leurs spécificités(4), souhaitent être les interlocutrices de référence pour l'amélioration d'un système, qui se doit d'être aussi vertueux qu'exemplaire. Pour rappel, sont les citoyennes et les citoyens qui le financent.

Voici 15 propositions pour un système psycho-socio-judiciaire, plus expert et plus protecteur.

Les citoyennes militantes que nous sommes, issues des associations féministes, seront très attentives au soutien de ces propositions par les député(e)s actuel(le)s, et celles et ceux qui s'y engagent dans ces législatives.

15 mesures sinon rien !

Je soutiens



Parti :

Nom.....

.....

Contacts

.....

15 mesures sinon rien !

- 1) - **La reconduction d'un Ministère des Droits des Femmes et des Enfants** avec les moyens budgétaires nécessaires
- 2) - **Le maintien de la MIPROF** ((Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains).
- 3) - **L'abrogation de l'amendement Urvoas entérinant les divorces sans juge** (avec enfant).
- 4) - **La mise en place d'une commission d'enquête parlementaire sur les peines prononcées en matière de violences** au sein du couple, sur l'application des mesures comme l'ordonnance de protection, sur le suivi des plaintes déposées par les victimes.
- 5) - **Développement des UMJ** (Unités Médico Judiciaires) et **UMJ pédiatriques sur le territoire. Les rendre accessibles aux victimes sans réquisition judiciaire.**
- 6) - **La mise en place de l'ordonnance de protection provisoire, d'un mois, pouvant être délivrée par les commissariats.** (Trois semaines d'attente aujourd'hui en moyenne (4))
- 7) - **Le développement du dispositif TGD** (téléphone grand danger).
- 8) - **L'analyse statistique, et des motivations des NRE** (Non Représentations d'Enfant) qui conduisent un parent protecteur à enfreindre la loi.
- 9) - **La formation et l'évaluation de tous les auxiliaires de justice et des acteurs psycho-sociaux** (éducateur, assistance sociale) , ainsi que les associations de médiation, et lieux médiatisés, **sur les système de domination, et d'emprise.** (via un DU Violence, stage dans un hébergement de femmes violentées etc).
- 10) - **La réalisation d'un bilan d'application de la loi « coparentalité » de mars 2002** -entendre des professionnels qui analysent les dysfonctionnements, et les citoyennes-.
- 11) - **La fin de l'autorité parentale conjointe avec un parent condamné pour des violences domestiques** (* terme Convention d'Istanbul).
- 12) - **Un encadrement des droits parentaux sur les enfants en cas de condamnations pour violences** (droit de visite sécurisé, et pas d'hébergement).
- 13) - **Un encadrement des impositions judiciaires de garde alternée** (à la demande d'un seul parent) pour les enfants de moins de 7 ans.
Abroger l'imposition d'une garde alternée en cas d'antécédents de violence intrafamiliale.
- 14) - **La prise en charge les PP** (parents protecteurs) lanceurs d'alerte (*un viol d'enfant toutes les 4mn en France principalement dans le cadre familial*), en même temps que le suivi de l'enfant victime.
- 15) - **La création de 13 corps de juridictions spécialisées « violence intrafamiliale » dans les 13 régions.**
Concrètement il s'agit de laisser aux juridictions de la famille (formés aux système d'emprise, violence et de domination interpersonnelle) toutes les séparations parentales sans allégation de violences domestiques, (soit 80% des séparations par convention parentale) , et renvoyer aux juridictions expertes l'étude de ces cas, dit aujourd'hui « conflictuels ».

Sources et références

(1) Chiffres non exhaustifs, recensés dans la presse par militantes (www.facebook.com/femicide)

(2). Dans le jugement du 7 mai 2014 ,le TGI de Paris a considéré le que « l'abstention fautive et répétée des services de gendarmerie constitue une faute lourde en lien direct et certain avec l'assassinat d'Audrey Vella ». Audrey, 30 ans tuée de plusieurs coups de couteau par le père de sa fille. Malgré les preuves de menaces de mort l'ex conjoint n'a même pas été entendu par les services de police. (La mort d'Audrey aurait pu être évitée - Le Parisien - <http://www.leparisien.fr/espace-premium/actu/la-mort-d-audrey-auroit-pu-etre-evitee-09-05-2014-3826319.php>)

(3) « Si la co-parentalité est un modèle bienveillant pour le couple égalitaire, elle amplifie les risques pour le couple asymétrique et expose l'enfant aux dangers » (Sadlier, 2015).

(4) Réunion ministérielle «L'ordonnance de protection « Commission "Famille" du barreau de Paris-9 avril 2015, sous la responsabilité d'Hélène Poivey- Leclercq, avocat à la Cour.« Les dates d'audience sont, en moyenne, données dans les 21 jours suivant la demande et seulement 23 % de saisine en la forme des référés . Le JAF peut faire des auditions séparées, mais cette solution n'est généralement pas pratiquée à Paris » .

(5) Pour SOS les Mamans neuf années de prise en charge nationale des victimes et de leurs enfants, intervenantes dans les réunions de travail avec les deux gouvernements précédents sur les thématiques ; de la coparentalité , des violences faites aux femmes et aux enfants, et du masculinisme.

Interventions d'expertises -au Colloque International des Violences post séparation, Ottawa2017- Université des Femmes de Bruxelles de Belgique 2015- Colloque Masculinisme Amiens2016-.

Ces témoignages sont des appels au secours arrivés à l'association SOS les MAMANS par mail

Note : Les noms des femmes et des enfants ont été modifiés

Je m'appelle Lilou et j'ai 2 adorables petits garçons Henri, 7 ans et demi et Louis, 5 ans. Je suis éducatrice spécialisée depuis plus de 19 ans, Métier passionnant où il faut un bon équilibre mental, pour accompagner, soutenir et écouter des enfants en difficulté, des adolescents en perte de repères, des adultes en souffrance et en grande précarité.

Je vais vous raconter ma descente en enfer car la justice a décidé de me m'enlever la garde de mes enfants, ce que j'ai de plus cher au monde, quand ils avaient à peine 2 ans et 4 ans et demi.

Pourquoi ? Un papa, avec des passages à l'acte violents, qui a merveilleusement bien inversé les rôles, se faisant passer pour une pauvre victime. Puis un parfait inconnu affirme dans une attestation que j'ai de graves "problèmes psychologiques" qui me rendent "incapable d'assumer seule la garde de mes enfants". Cela a suffi à convaincre le juge. La machine judiciaire est enclenchée : les intervenants et les experts vont se succéder, rendant la situation de plus en plus incompréhensible et inextricable et faisant oublier l'intérêt et la souffrance des enfants.. A cette injustice peut s'ajouter la négligence et le désintérêt d'avocats peu scrupuleux et censés me défendre (si vous perdez, cela peut être juteux car s'en suit une éventualité de nouveau procès en Cour d'appel...) et du côté du papa une avocate sans aucune déontologie que fera preuve d'un acharnement à détruire mon image en utilisant de faux-témoignages et de fausses allégations.

Malgré une enquête sociale tout à fait en ma faveur où l'assistante sociale avait très bien cerné le côté manipulateur du papa qui dit-elle cherchait à maîtriser l'entretien, n'avait de cesse de me disqualifier tout en reconnaissant ma bonne prise en charge des enfants et qui finit par avouer sa violence. Malheureusement le juge n'a pas tenu compte de cette enquête et n'a retenu que le rapport d'une experte psychologue qui, sans aucune vérification, a adhéré complètement au discours du papa à mon égard et qui après seulement 3/4h d'entretien et tests m'a fait passer pour quelqu'un de gravement perturbé mentalement et de limite dangereuse pour mes enfants. Pourtant, tout démontrait le contraire quant à mon incapacité à élever seule et correctement mes enfants puisque je les élevais bien seule 24h/24 depuis un an et demi, en congé parental et séparée suite aux violences subies. (ma famille vivant à plus de 250 km, je n'avais aucun soutien familial) sans que personne ni l'école, ni la PMI ni l'assistante sociale (envoyés par le papa) n'y trouve rien à redire. De plus, je me retrouvais totalement isolée car le papa avait exigé habilement que nous ne fréquentions que ses propres amis et sa famille parce que disait-il son caractère impulsif et belliqueux aurait pu me desservir auprès de mes amis. Et encore une fois l'exercice de ma profession à lui seul dément tout cela car il nécessite un bon équilibre mental et affectif et également car il faut passer et réussir des tests psychologiques et de personnalité pour entrer à l'école d'éducateur

J'ai apporté une contre-expertise faite par une psychologue en privé bien plus complète que celle demandée par le juge : test d'intelligence et six heures d'entretien. Ainsi qu'une attestation de la psychologue qui me soutenait depuis deux ans, et deux certificats de psychiatre dont l'un était expert

auprès de la justice. Tous ont été unanimes pour dire que le « diagnostic » de la première expertise était complètement aberrante et attestent que je suis en parfaite santé mentale . Pourtant contre toute attente, le juge considèrera ces attestations irrecevables car pas demandées par la justice et comme des "analyses intellectuelles" qui "ne remettent en aucune manière en cause les conclusions de l'expertise psychologique"(sic).

Au final, si je vais au bout de cette procédure et sans aucune certitude de récupérer la garde de mes enfants (même si j'ai enfin trouvé une avocate qui ne voit pas en moi qu'un tiroir-caisse mais surtout une cause injuste à défendre), j'aurais dépensé plus de 15000 euros. Est-ce normal qu'en plus d'avoir été victime de violences physiques et surtout de violences psychologiques extrêmes de la part du papa, je sois en plus victime d'une telle injustice et que la justice s'engraisse sur le dos de mamans désespérées ? Est-ce normal qu'une maman doive payer de telles sommes pour avoir le droit de voir grandir au quotidien ses propres enfants qu'elle a mis au monde ?

Apeurée, même terrorisée, je l'ai été face à ces cauchemars sans fin, à cette haine sans borne et cet acharnement destructeur jusqu'à la mort de cet homme qui est le père de mes enfants. En plus des violences subies qui ont occasionnés 29 jours d'incapacité totale de travail (sans aucune poursuite), ses mots ont résonné des milliers de fois dans ma tête: « tant que je serais en vie, je ferais de ta vie un enfer », « tant que je serais en vie , tu n'auras pas tes enfants », « tu n'auras le droit de les voir qu'une heure par semaine », « tu pourras raconter ce que tu voudras, personne ne te croira, moi, je pourrais manipuler la terre entière », « je vais te tuer sale pute », « je sais frapper là où cela ne laisse pas de trace ».. Malgré tout, je suis encore debout et je me battrais jusqu'à mon dernier souffle pour protéger mes enfants et leur offrir la meilleure vie et le meilleur avenir qui soient. Car si la justice a abandonné notre monde, nos enfants ne nous abandonnent pas et toutes leurs marques d'amour en sont la preuve. Alors, nous n'avons pas

Je suis Elsa, je suis professeur des écoles, âgée de 33ans.

Il y a trois ans, j'ai fui le domicile conjugal, avec mes trois enfants: ma fille de 2ans, et mes deux fils jumeaux à peine 1 an.

7 mois après, au tribunal, le père des enfants, en pleure, prétend à la juge que je suis partie pour rejoindre une secte, et qu'il s'inquiète pour mon état et celui de ses enfants. La juge lui confie alors la garde et une enquête sociale est demandée. J'ai dû ramener mes enfants, à son domicile et repartir sans eux.

C'était le 31 juillet 2009. Mes jumeaux avaient 17 mois. Je n'ai plus eu de nouvelles de mes enfants. Juste cette phrase de cet homme "Tu es partie comme une voleuse, tu n'as que ce que tu mérites". J'ai dû chercher l'école où ma fille fut inscrite. A l'école j'ai dû montrer ma carte d'identité.

De mon côté, ma situation sociale était catastrophique : je devais une pension au père, la caf me réclamait 5000euros, et je ne pouvais pas reprendre mon travail (en attente de mutation). Et pourtant, je devais rester droite, car l'enquête sociale était en cours.

Les enquêteurs ont conclu qu'il n'y avait pas de secte, mais que j'étais une "maman fragile et isolée", et que le père offrait, avec l'aide de sa mère un bon accueil pour les enfants. Le père des enfants a reporté l'audience de 6mois.

Plus d'un an après, nous sommes repassés devant un juge. J'avais un nouvel avocat, nous avons un dossier solide, où il était montré la manipulation de cet homme, la violence que je vivais d'être coupée de toutes nouvelles, de toutes décisions concernant les enfants.

Mais cela n'a rien changé. La défense du père a été d'affirmer que les enfants étaient chez lui depuis plus d'un an et qu'il ne fallait pas, pour "leur équilibre" les changer de domicile.

La juge a été dans son sens. J'étais anéantie.

Nous avons fait appel, mais c'est devenue un enfer pour moi. Le père inventait toujours des situations, pour me mettre en défaut, ou autre. Je ne voulais plus jouer à son jeu.

Et je ne voulais plus qu'il se serve des enfants. Alors je lui ai laissé la garde. A l'appel, je me suis juste battue, pour les avoir toutes les petites vacances, et que je ne fasse plus le trajet du retour (j'avais 10h de route à faire en un weekend). J'ai obtenu cela.

Aujourd'hui, les enfants vivent avec leur père et leur grand-mère. Je les vois une fois tous les 15jours, et toutes les petites vacances, et un mois, les vacances d'été. En dehors de ça, je n'ai rien d'eux. Et je n'ai aucune nouvelle. Juste un "bilan" de fin d'année avec les décisions que le père a pris les concernant.

Ma fille a 5ans, mes fils ont 4ans. J'ai pu reprendre mon travail de professeur des écoles en septembre.

Je suis aussi devenue artiste peintre professionnel. (www.creacoeurlibre.com). C'est grâce a ce talent que j'ai traversé ces dernières années. Je n'ai pas cessé de créer pour transcender ma souffrance sans nom. Aujourd'hui, je n'en veux à personne, ni au père, sa famille, ni à la justice.

J'ai accepté. J'espère juste, oui un jour, pouvoir vivre avec mes enfants, et les serrer dans mes bras chaque jour.

Je m'appelle Muriel, maman de L. 11 ans (porteur d'autiste) et d'I. 2 ans et 8 mois.

Mon fils aîné est porteur d'autisme. J'ai obtenu son diagnostic lorsqu'il avait 5 ans.

Depuis il a une très bonne prise en charge et est scolarisé en milieu ordinaire accompagné d'une Auxiliaire Vie Scolaire. I est mon second fils. Il est né 8 ans après L.

Il est né parce que j'avais repris confiance en l'avenir : L ayant une prise en charge satisfaisante, il progressait bien. Je pouvais être tranquille et c'est dans cette période de sérénité que j'ai pu rencontrer le père de mon 2ème enfant.

Pourtant très rapidement après la naissance de I. son père et moi, nous nous sommes séparés.

Le père d'I. a demandé une résidence alternée et je m'y opposais car I. n'avait que 6 mois à l'époque et n'était même pas sevré !

De plus, dans notre situation (je suis en congé parental, le père travaille à 65 km de son domicile) ça me semblait complètement absurde. D'autant plus qu'I. voyait son père 2 à 4 fois/semaine selon les semaines. Nous n'étions pas dans le schéma du week end sur 2.

J'ai eu la naïveté de me penser à l'abri des incompetents et des ignorants concernant l'autisme puisque Léonard avait maintenant une prise en charge avec des personnes connaissant l'autisme, mais non !

Je n'ai pas pensé que l'autisme de Léonard pouvait me porter préjudice. Le père d'I. a saisi le Juge aux Affaires Familiales du TGI afin d'obtenir une résidence alternée. Pour statuer sur le bien-fondé de sa requête une expertise médico-psychologique a été ordonnée.

Voilà ce qu'une psychologue experte des tribunaux a écrit dans son expertise :

"L'autisme de L semble un point extrêmement sensible; en effet, dans une attitude très défendue, Mme H n'explique cette pathologie que dans sa dimension neurologique et génétique. Or, l'état actuel de la science n'exclut pas, dans la survenue de l'autisme, un trouble de la relation mère enfant. Nous ne sommes pas en mesure de poser la moindre hypothèse sur l'étiologie de cette pathologie pour L, mais nous avons noté la véhémence, voire l'animosité, de Mme H envers toute position théorique divergente de la sienne. Elle ne peut envisager le moindre questionnement sur son fonctionnement psychique et autour des liens instaurés avec son fils. Nous devons reconnaître ses bonnes dispositions maternelles mais elle est peut-être trop exclusive en tant que mère.

Bien entendu, ce point n'est pas au centre de notre intervention, mais il nous a semblé révélateur du fonctionnement de Mme H. Ainsi, à la suite de ce positionnement, s'est organisé un ensemble de comportements et d'intervention très actives voire militantes pour que L soit suivi par des organisations spécialisées et qu'il reste scolarisé dans les établissements de secteur.

Nous voyons une analogie dans la façon dont Mme H appréhende la maladie de son fils et la façon dont elle conçoit la paternité ... "

Le père d'I n'ose formuler ouvertement les angoisses qui le préoccupent : comment vont s'instaurer les liens mère enfant pour son propre fils et y a t-il des risques pour qu'il (I) développe une pathologie et des troubles du comportement tels ceux de son frère ?"

" Bien évidemment, nous ne risquons pas à des hypothèses étiologiques quant à la pathologie spécifique de L, mais il nous semble important de tenir compte des inquiétudes et des angoisses de Mr A (le père d'I), formulées à demi-mot, sur le développement psychologique de son fils."

Mon fils aîné est autiste alors je suis vue comme une mère pathogène, potentiellement dangereuse pour ses enfants !

La résidence alternée d'I a été statuée par le JAF qui a suivi les préconisations de la psychologue!
I, vit en résidence alternée depuis ses 17 mois.

Bien évidemment, le père d'I connaissait les divergences de « points de vue » sur l'autisme et même si lui était en analyse lorsque je l'ai connu, il était plutôt « au clair » avec l'autisme puisqu'il voulait même qu'on fasse des examens lorsque j'étais enceinte tellement il craignait un problème génétique de mon côté !

I vit en résidence alternée depuis décembre 2011. Son père et moi ne nous parlons pratiquement pas. « Mes » vendredis, la « passation » a lieu sur le trottoir devant l'immeuble de son père (je n'ai même pas le code de l'immeuble pour attendre dans le hall). « Ses » vendredis, la « passation » a lieu à la halte-garderie.

J'ai fait appel du jugement, j'ai perdu l'appel.

Je m'appelle Michèle, en procédure depuis bientôt 4 ans. On m'a retiré mon petit garçon d'à peine 2 ans . J'ai subi des violences conjugales alors qu'il n'avait que 4 mois, ma fille (d'une première union) des maltraitances et mon fils m'a été remis avec des bleus dans le bas du dos lors d'un DVH. J'ai porté plaintes quatre fois 2 pour moi, une pour ma fille la dernière pour mon fils . J'ai été condamnée faute à ces quatre plainte de vouloir nuire au père de mon fils et je dois voir mon fils en lieu tiers tous les 15 jours et il se trouve à 170 kilomètres de moi.

J'ai pourtant encore pour l'instant l'autorité parentale conjointe que le père ne respecte aucunement par tous les agissements dont il peut user. Pour certains il doit passer des nuits à les trouver. Il se trouve en plus être un ancien interné d'hôpital psychiatrique que j'ai su trop tard mon fils était né et je n'ai jamais pu le prouver mais moi j'ai été accusée de tout de sa part et on l'a cru. Il violente avec ses mains, ses pieds et sa ceinture. Il a été signalé au 119 que j'ai appris à mon audience JAF de l'année dernière.

L'enquête a dit qu'il n'y avait aucun danger chez lui. Aujourd'hui mon fils de 4 ans et demi ne pèse tout juste 17 kg 500 me dit être souvent puni même si c'est grave ne veut pas en parler à sa maîtresse sinon elle va être taper aussi et a les yeux cernés. J'ai très peur pour l'audience à venir. Là il l'a emmené à plus de 15 000 km de moi sans même m'en avertir.

Je m'appelle Laura, j'ai quitté mon mari pour sa violence, son addiction pornographique, son infidélité et j'en passe. Il est cadre supérieur et présente très bien. Je suis une ancienne cadre commerciale, mère au foyer depuis la première grossesse. Il ne s'est jamais occupé des enfants sauf lorsqu'il y avait des invités à la maison ou lorsque nous étions conviés à des soirées. Mais personne n'était dupe je crois, car les enfants ne changent pas leur comportement, eux.

Et avant que je devienne « une femme divorcée » tout le monde trouvait cela normal que mes enfants soient toujours « dans mes jupons ». Avant d'être « une femme divorcée » tout le monde trouvait normal que ce soit moi qui m'occupe toujours des enfants. La maman qui ne travaille pas, la maman qui organise les fêtes d'anniversaire, les Noël, le quotidien, la maman qui soigne, qui

console, qui apprend à faire du vélo, la maman qui fait 6 fois le trajet école/maison par jour, qui partage, celle qui sait tout, celle qui fait tout, celle qui ne dort pas si l'une des deux ou les deux sont malades et celle qui envoie les enfants dans leurs chambres avant que les coups ne pleuvent. Je suis une bonne maman.

Quand j'ai annoncé à mon mari que cette fois-ci je partais pour de bon, il m'a annoncé le lendemain que j'avais une semaine pour déguerpir avec MES gosses. Il était prévu, convenu depuis toujours que je retourne dans ma région, la région où les filles sont nées, où nous avons tous vécu. Mais chassée en une semaine à un mois de la fin de l'année scolaire, je n'avais pas pu organiser correctement mon départ. Alors j'ai pris un appartement pas loin, récupérant mon ainée détruite par la manipulation de son papa un week-end sur deux. Puis quand j'ai pu, je suis partie avec les filles, comme à chaque fois, comme ce qui était convenu.

Est arrivée la non-conciliation. La juge aux affaires familiales nous a entendu tous les deux. Elle laissa la situation telle qu'elle était, appuyée par les attestations de monsieur qui me laissait les enfants, même s'il avait changé d'avis à la dernière minute en exigeant la garde lors de la non-conciliation. Elle demanda une enquête sociale, et une analyse psychologique pour vérifier si l'addiction pornographique de monsieur était un problème pour élever les deux petites filles. Elle ne prit pas en compte la violence (deux certificats médicaux et un dépôt de plainte) et un enregistrement où il admet avoir insulté les petites, les traitant de putes et de connes.

L'enquête sociale eu lieu. Puis enfin la psychologue... Pendant qu'elle m'interrogeait j'ai senti tout de suite que mon affaire était déjà jugée par elle... La violence, elle n'a pas voulu pas en parler, l'addiction et ses conséquences non plus. L'infidélité n'était même pas abordée, d'un revers de la main, elle changeait de sujet, pour s'attarder sur mon ancien travail uniquement. J'étais coupable ! Mais de quoi ??? Quand elle nous reçut tous les deux à la fin du rendez-vous, il s'énerma immédiatement et à ma grande surprise, car jamais, au grand jamais devant un tiers il ne le faisait. Il s'égosilla, se leva, marcha de long en large comme il le faisait avant de me frapper DEVANT LA PSY qui se contentait de noter. Alors je la pris à partie : mais regardez ! Elle nota. Il m'accusa de mentir et que j'avais fait « des pipes à mes témoins ». – Tu es ridicule ! Regardez ! Ne dites pas que c'est normal ! ... Elle nota et elle conclut par « bon, on ne trouvera pas de solution. »

Quand les rapports furent rendus, les enquêtrices ont dit que j'étais une bonne maman, ont relevé que le père me dénigrait devant les enfants, qu'il avait tendance à idéaliser sa vie actuelle et que les filles avaient été témoins des violences conjugales. A l'opposé l'expert psy décrit mon mari comme un père merveilleux, et finalement ne lui posa qu'une unique question sur la pornographie : « vous regardez des films porno ? ». – Oui. Rien sur les violences, rien sur ses 4 heures de porno par jour, rien sur les insultes. Elle retranscrit juste ses propos. Elle ne retranscrira pas les propos de la plus petite, elle écrira juste que ma fille a « vu des violences entre ses parents ». Elle dira que je suis névrosée, hystérique, que je souhaite exclure le père car je dis « MES enfants ». Elle retranscrira cela en coupant ma phrase qui était : « ce sont mes enfants, c'est moi qui m'en suis toujours occupés, je ne les ai jamais insultés de pute et de conne moi ».

Mon ex-mari a ensuite fait un référé en réclamant une baisse de la pension et la garde des enfants en instrumentalisant cette « analyse psychologique ». Cela faisait un an que nous vivions chez ma mère. Oui, j'avais fait le choix de vivre dans une maison spacieuse, avec jardin, où les enfants avaient vécu à plusieurs reprises plutôt qu'un logement HLM. J'ai apporté comme preuve pour le référé une

attestation de la directrice disant que j'étais une bonne mère, que monsieur jusqu'en avril n'avait pas interrogée sur le suivi scolaire. J'ai apporté aussi des mails où il avoue son addiction pornographique et qu'il veut d'ailleurs se faire suivre pour ça, un mail où il dit que je suis une mère formidable. Un dépôt de plainte pour non-présentation d'enfant, des attestations prouvant qu'il continuait à me dénigrer. Lui était parti vivre chez sa maitresse qui a des enfants, dans autre ville, inconnue des filles et qui a demandé aux enfants de l'appeler maman.

Le verdict est tombé : les enfants vont vivre chez leur papa. Parce que j'ai voulu exclure le père, parce que les violences ne sont qu'une manipulation. Il n'existe pas de mot pour exprimer mon ressenti.

Quand il est venu chercher les enfants, il fit un truc qu'il n'avait plus osé faire depuis que j'étais partie, il s'approcha de moi pour réclamer les carnets de santé qui étaient A LUI ! Je pus à peine dire au revoir aux filles, qui avec leurs sacs à dos étaient... Déssemparées... Il les mit dans la voiture, lui s'installa près d'une grille et me regarda pleurer dans ma voiture.

J'ai fait 3 appels en urgence. Tous refusés. Puis je suis passée en appel normal il y a 3 mois, à ce jour j'attends toujours le résultat. Il m'accuse de vouloir l'exclure et se vante que les filles sont heureuses chez lui. De mon côté, j'ai apporté des aveux par mails des violences.

Sans LES filles pour la première fois de nos vies. J'ai pleuré, les mois se sont écoulés. Perdue, n'existant plus. Un mal de ventre ne me quitte plus, les nuits je pleure, le jour je quitte mon travail pour pleurer dans ma voiture. Parfois même alors qu'elles sont à 800 kilomètres, je sens qu'elles ne vont pas bien, alors les premiers mois je téléphonais, chaque fois que je pouvais les avoir au téléphone cela se confirmait. Elles n'étaient pas bien, je le sentais. On se retrouve pour les vacances, là, dès que je les vois tout semble redevenir normal, tout disparaît. Les premières minutes elles me disent que ça va, puis les jours passent et les malheurs du quotidien là-bas font surface. Elles ne veulent rien commander à Noël, elles vont demander au père Noël de rentrer à la maison : « avec la magie de Noël ça va marcher maman ! ». Il a soulevé la dernière par les cheveux pour avoir utilisé le dentifrice d'un garçon de sa compagne, il les laisse seules à la maison, demandant à un des voisins de les surveiller quand il sent que ça ne va pas bien se passer. Je leur manque, elles n'ont pas le droit de parler de moi, je suis une pute et une conne, les filles aussi, insultées aussi par leur belle-mère et ses fils. Il refuse de me les passer au téléphone. Après de nombreux courriers de mon avocate il a accepté que je leur parle une fois par semaine, sur haut-parleur et en temps limité. Mercredi dernier, l'ainée n'était pas bien (je l'ai entendu tout de suite), elle me parla de l'équitation, puis après un « tu me manques » elle dit :

« Je veux te dire un truc mais je ne veux pas que papa entende, il va me disputer...

– Allô, allô ? » Plus personne au bout du fil... J'ai rappelé... Pas de réponse.

Je ne reverrais mes petites filles que dans 2 mois.

Au début quand elles sont parties, je criais juste au secours, je me suis installée devant le tribunal une journée, un panneau et un masque sur le visage. Je n'avais pas d'objectif, je ne savais pas quoi faire de moi, sans elles. Les mois sont passés et je vois bien que c'était un appel au secours, je demandais de l'aide. Comment peut-on nous faire cela ? De bonne épouse, bonne mère, je suis devenue la femme à abattre. **Parce que j'ai quitté un homme violent la justice a donné la garde des enfants au père.**